



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Implantation de la police nationale à Chilly-Mazarin

Question écrite n° 1075

Texte de la question

M. Jérôme Guedj appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'implantation de la police nationale à Chilly-Mazarin. Depuis la fermeture du poste de police nationale à Chilly-Mazarin en 1995, la police de l'autoroute est devenue l'unique présence de la police nationale dans cette ville qui compte 20 000 habitants et dispose de trois entrées et sorties d'autoroutes. En 2012, l'État a envisagé un programme d'investissement immobilier pour construire un nouveau pôle de sécurité et pour démolir le bâtiment de la CRS 5. Dix ans plus tard, ce site n'a pas évolué. Depuis lors, l'État a cédé une partie de son foncier au bailleur social I3F afin qu'il réalise une opération de logement sur ces terrains. Les années passent et les conditions de travail se dégradent, suscitant l'inquiétude des agents, des habitants et des élus locaux. Plus généralement, cette situation témoigne d'un mouvement de rationalisation des moyens de la police nationale qui éloigne ce service public essentiel des concitoyens. Il souhaite connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement pour revoir cette politique d'implantation de la police nationale afin d'assurer l'efficacité de l'action des forces de l'ordre.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Guedj](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1075

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 septembre 2022](#), page 3919

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)